

PROCÈS-VERBAL 7 novembre 2016

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, tenue le 7 novembre 2016 à 20 heures et à laquelle sont présentes mesdames les conseillères, Myriam Cabana, Krystelle Dagenais, Florence Colinet, Nicole Mercier-Danis et monsieur le conseiller Jean-Paul Rouleau, formant quorum, sous la présidence de monsieur le maire Daniel Bock;

Madame Joëlle Laframboise est absente;

Chantal Delisle, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

Lecture et adoption de l'ordre du jour **2016-11#01**

Il est proposé par Krystelle Dagenais
Et résolu,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé, avec ajouts;

Adoptée à l'unanimité.

Adoption des procès-verbaux des 3 et 18 octobre 2016 **2016-11#02**

Il est proposé par Nicole Mercier-Danis
Et résolu,

Que les procès-verbaux des 3 et 18 octobre 2016 soient acceptés tels que rédigés;

Adoptée à l'unanimité.

Adoption des comptes **2016-11#03**

Il est proposé par Florence Colinet
Et résolu,

Que les prélèvements automatiques (21 869,51\$) et les chèques numéros 8992 à 9029 (54 910,18\$) du mois d'octobre 2016, soient approuvés, certains annulés;

Adoptée à l'unanimité.

Questions du public

Banque alimentaire **de la Petite-Nation** **2016-11#04**

La Banque alimentaire de la Petite-Nation soutient que depuis quelques années, les demandes d'aide ne cessent de croître. Ces demandes proviennent de personnes à faible revenu, vivant une période difficile économiquement, prestataires de l'aide sociale, de l'assurance emploi ou de la CSST, etc.

Elle sollicite donc l'appui financier de la municipalité pour l'année 2017.

Il est proposé par Nicole Mercier-Danis
Et résolu,

D'effectuer un don de 300\$ à la Banque alimentaire de la Petite-Nation;

Adoptée à l'unanimité.

**Ajustement du salaire de
Mario Legault, DTP
2016-11#05**

ATTENDU que le directeur des travaux publics (DTP) Mario Legault a été en période de réflexion quant à son poste;

ATTENDU que des négociations ont été entreprises;

ATTENDU que Mario Legault s'est dit satisfait avec l'offre salariale qui lui a été faite;

Il est proposé par Krystelle Dagenais
Et résolu,

D'ajuster le salaire de Mario Legault;

Adoptée à l'unanimité.

**Demande du MTQ à la CPTAQ
d'une autorisation à une fin autre que l'agriculture
Stabilisation de talus de la route 323
2016-11#06**

ATTENDU l'affaissement d'une partie de la 323 survenu en avril 2016, forçant sa fermeture, puis, l'aménagement d'un chemin de déviation avec circulation en alternance;

ATTENDU que dans le cadre de la stabilisation de talus de la route 323, le ministère des Transports doit faire une demande d'autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit une servitude temporaire de travail d'une durée de deux ans auprès de la CPTAQ;

ATTENDU que dans la demande, il est spécifié qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle utilisation, il s'agit uniquement de stabilisation de terrain;

ATTENDU qu'étant donné l'urgence de la situation, le ministère envisage d'effectuer les travaux au cours de l'hiver 2016-2017;

ATTENDU que le ministère souhaite que le traitement de sa demande soit accéléré;

ATTENDU que le ministère des Transports nous a fait parvenir sa demande, dont une partie du formulaire est à compléter par la municipalité et que nous devons ensuite la transmettre à la Commission sous forme de résolution et les documents demandés;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu,

D'accepter la demande du ministère;

QUE Chantal Delisle et/ou Véronique Hotte puissent compléter le formulaire et que Chantal Delisle l'achemine ensuite à la CPTAQ avec les documents demandés;

Adoptée à l'unanimité.

Jean-Paul Rouleau se retire pour la prochaine résolution.

Déneigement du Domaine Côté
2016-11#07

ATTENDU que le déneigement du chemin Séguin du Domaine Côté a été effectué par Gilbert Dardel (Ferme Namur Enr.) pour la saison 2015-2016 au coût de 1 200\$ plus taxes;

ATTENDU que pour la saison 2016-2017, Monsieur Dardel a offert d'effectuer le déneigement du chemin Séguin, aux mêmes coût et conditions;

Il est proposé par Florence Colinet
Et résolu

De mandater Gilbert Dardel (Ferme Namur Enr.) pour effectuer le déneigement du chemin Séguin, pour la saison hivernale 2016-2017 et ce, moyennant la somme de 1 200\$ plus taxes et que les conditions demeurent les même, notamment que le coût soit payable en deux versements, le premier en janvier 2017 et le deuxième le 31 mars 2017;

Adoptée à l'unanimité.

Jean-Paul Rouleau reprend son siège.

Loi sur les ingénieurs du Québec
Demande de résolution d'appui
2016-11#08

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les ingénieurs* du Québec date de 1964;

CONSIDÉRANT que les dernières modifications concernant l'article 2 de la dite loi date de 1973;

CONSIDÉRANT que le coût maximal de 3 000 \$ relié aux travaux sur les voies publiques ou de réparation d'infrastructures, de l'alinéa a) de cet article 2, ne tient pas compte de la valeur d'aujourd'hui par rapport à 1973;

CONSIDÉRANT qu'aujourd'hui les coûts reliés à l'entretien régulier des infrastructures routières ou autres (réparations d'aqueduc ou d'égout, remplacements de ponceaux, etc.) sont la plupart du temps plus élevés que les 3 000\$ pour chaque travail effectué;

CONSIDÉRANT que ces travaux d'entretien régulier, de réparations ou de remplacements d'équipements pourraient être effectués dans une majorité de cas en régie interne par les municipalités, sans l'avis ou sans la surveillance d'un ingénieur et ce, dans les règles de l'art;

CONSIDÉRANT les coûts supplémentaires reliés au service d'ingénierie pour les municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu,

QUE ce conseil demande au gouvernement du Québec de modifier la *Loi sur les ingénieurs* du Québec, de façon à tenir compte des réalités municipales d'aujourd'hui;

QUE ce conseil demande un ajustement du coût maximal de 3 000\$ relié aux travaux sur les voies publiques ou de réparations d'infrastructures, de l'alinéa a) de l'article 2 de la Loi, qui ne tient pas compte de la valeur d'aujourd'hui par rapport à 1973, pour avoir un coût maximal ajusté au montant de 25 000\$.

QUE ce conseil aimerait également voir cette loi ajustée en fonction des travaux sur les voies publiques à exclure, tels que, mais non limitativement, le rechargement;

QUE ce conseil demande également l'appui de la MRC de Papineau dans sa revendication auprès du gouvernement du Québec;

QUE ce conseil souhaiterait voir ladite résolution régionale acheminée au gouvernement du Québec, aux MRC du Québec et aux différentes associations telles que l'UMQ, l'ADMQ et la FQM.

Adoptée à l'unanimité.

Tour de la Petite-Nation BMR 2017
2016-11#09

La Corporation des loisirs de Papineau a sollicité les municipalités de la MRC de Papineau pour une participation financière dans le cadre du Tour de la Petite-Nation BMR;

Il est proposé par Florence Colinet
Et résolu,

De donner aux cyclistes la permission d'utiliser ses installations sanitaires. Si requis, ils pourraient également utiliser les réfrigérateurs de la municipalité pour y laisser leurs bouteilles d'eau et de jus.

Le service des incendies sera avisé que les pompiers pourraient être mis à profit pour l'ouverture de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

Club Quad Petite-Nation
Demande d'appui financier

ATTENDU que par sa lettre du 14 octobre dernier, le Club Quad Petite-Nation a sollicité la municipalité pour un appui financier;

Demande reportée au budget 2017.

Ski La Seigneurie
Décision reportée en décembre

ATTENDU que Ski la Seigneurie, par l'entremise de la responsable des Loisirs de Papineau, Mélissa Brousseau, nous demande si nous désirons participer comme l'an passé, moyennant une contribution de 1 000\$ par municipalité;

Demande reportée au budget 2017.

Frigo Quiroule
2016-2017
2016-11#10

ATTENDU que l'Alliance alimentaire Papineau a lancé le projet Frigo Quiroule en mai 2015;

ATTENDU que cette popote roulante dessert principalement les aînés à risque d'insécurité alimentaire et en perte d'autonomie dans leur milieu;

Il est proposé par Krystelle Dagenais
Et résolu,

QUE la municipalité accepte d'être le point de chute et que les repas puissent être gardés au réfrigérateur jusqu'à ce que les gens viennent les chercher dans la journée;

QU'une employée de la municipalité remettra les repas aux clients en échange du paiement des repas et que ces fonds soient retournés au responsable de Frigo Quiroule;

Le tout sur les heures habituelles d'ouverture du bureau municipal;

Adoptée à l'unanimité.

Tricentris - Renouvellement de l'entente
2016-11#11

CONSIDÉRANT que Tricentris a pour objet d'organiser des activités de gestion intégrée des déchets et de promouvoir la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT que Tricentris gère trois établissements de récupération et de conditionnement de matières recyclables pour le bénéfice de municipalités membres;

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut consentir des subventions pour maintenir des organismes ayant pour but la protection de l'environnement et la conservation des ressources;

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut confier à ces organismes l'organisation et la gestion d'activités relatives aux buts qu'ils poursuivent;

CONSIDÉRANT que la Municipalité peut signer des contrats de gré à gré avec des organismes publics, tel que stipulé par le 2^e alinéa de l'article 938 du Code municipal du Québec, et que Tricentris en est un;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu,

QUE la Municipalité s'engage à demeurer membre de Tricentris jusqu'au 13 avril 2018;

QUE la Municipalité s'engage à promouvoir la collective sélective sur son territoire;

QUE la Municipalité autorise exclusivement Tricentris à tirer les matières recyclables provenant de son territoire, entre autres le verre, le plastique, le métal et le papier-carton;

QUE la Municipalité s'engage à verser et ce, jusqu'au 13 avril 2018, à partir de la date de la signature de l'entente, à Tricentris, une subvention non remboursable composée, selon le cas, des montants suivants :

- a) Une somme de 981,38\$ payable à Tricentris le 1^{er} mai 2017, représentant 71,5% de la subvention annuelle pour 2017, telle que définie à l'article 2.1 des règlements financiers de l'organisme;
- b) Une subvention annuelle d'une somme de 1 372,42\$, payable une fois par année, avant le 12 mars de chaque année, telle que définie à l'article 2.1 des règlements financiers de l'organisme;
- c) Une subvention exceptionnelle maximale de 3 611,64\$ payable à Tricentris, sur demande du conseil d'administration, à partir de 2018 et ce, pour toute la durée de l'entente telle que définie à l'article 2.2 des règlements financiers de l'organisme;

QUE les montants mentionnés ci-dessus aux paragraphes b) et c) sont indexés à chaque année selon la variation de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les mois de décembre, sur une base mensuelle non désaisonnalisée pour la grande région de Montréal, tel qu'établi par Statistique Canada en janvier de chaque année ainsi qu'en fonction de la nouvelle population inscrite à la Gazette officielle;

QUE Tricentris s'engage à trier gratuitement les matières recyclables, soit le verre, le plastique, le métal, le papier et le carton, en provenance du territoire de la Municipalité membre et d'assurer leur mise en marché, le tout selon les modalités à être établies par Tricentris;

QUE l'entente entre en vigueur du 14 avril 2017 au 13 avril 2018;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'entente telle que soumise aux présentes, mais avec la modification ci-dessus quant à l'échéance;

Adoptée à l'unanimité.

Demande d'un versement de 3 000\$
dans le cadre de PAARRM 2014-2015
Dossier du MTQ #00022402-1 – 80020 (07) 2015-02-09-5
2016-11#12

ATTENDU que le 9 février 2015, le ministre des Transports accordait à la municipalité, une subvention de 15 000\$ échelonnée sur trois années budgétaires pour des travaux servant à l'amélioration des deux rangs Procule dans le cadre du programme PAARRM 2014-2015;

ATTENDU que le 8 septembre 2015, le ministère a effectué un premier versement de 6 000\$;

ATTENDU que le 9 novembre 2015, le ministre Poëti autorisait l'utilisation de cette aide financière pour les travaux d'amélioration des rangs Sainte-Augustine, Sainte-Madeleine, Thomas et des deux rangs Procule, ainsi que de la Montée Aubin;

ATTENDU que le 22 février 2016, le ministère a effectué un deuxième versement de 6 000\$;

ATTENDU qu'il restait donc un solde de 3 000\$ à recevoir de cette subvention au cours de l'année budgétaire 2016-2017, suivant les instructions du ministre du 9 février 2015;

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu,

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés dans le rang Thomas totalisant 20 875,56\$, pour un montant subventionné de 3 000\$ sur la subvention totale de 15 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE cette somme de 3 000\$ représente le troisième et dernier versement sur ladite subvention de 15 000\$;

DE demander au ministre ce troisième et dernier versement de 3 000\$ pour la subvention de 2014-2015 et ce, puisque cette somme a été entièrement déboursée pour l'amélioration des chemins susnommés;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité.

Demande d'un versement de 10 000\$
dans le cadre de PAARRM 2016-2017
Dossier du MTQ #00024349-1 – 80020 (07) 2016-06-08-29
2016-11#13

ATTENDU que le 10 août 2016, le ministre des Transports accordait à la municipalité, une subvention de 10 000\$ pour des travaux servant à l'amélioration des rangs Procule et Thomas dans le cadre du programme PAARRM 2016-2017;

Il est proposé par Krystelle Dagenais
Et résolu,

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés dans le rang Thomas totalisant 20 875,56\$, pour un montant subventionné de 10 000\$ sur la subvention totale de 10 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports;

QUE cette somme de 10 000\$ représente le seul versement sur la subvention de ce même montant;

DE demander au ministre ce versement unique de 10 000\$ pour la subvention de 2016-2017 et ce, puisque cette somme a été entièrement déboursée pour l'amélioration des chemins susnommés;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité.

Réseau Biblio Outaouais
Cotisation spéciale 2017
2016-11#14

ATTENDU que lors de l'AGA du Réseau BIBLIO de l'Outaouais du 18 juin dernier, les membres ont résolu que la cotisation spéciale pour le développement des collections locales pour l'année 2017 soit maintenue et offerte sur une base volontaire aux municipalités (comme ce fut le cas en 2016) et que le montant minimal à être investi par les municipalités désireuses de participer à la cotisation spéciale de 2017 soit de 0,50\$ per capita;

Il est proposé par Myriam Caba
Et résolu,

D'accepter la cotisation spéciale 2017 et de verser 100% de la somme égale à 0,50\$ per capita soit ± 361\$ à la Librairie Rose-Marie;

Adoptée à l'unanimité.

Club la Paix d'Or
Demande d'appui financier

ATTENDU que le Club la Paix d'Or a demandé un appui financier de 350\$, alors que l'an passé il a été de 300\$;

Demande reportée au budget 2017.

Entente de couverture incendie 2017
Partie de la municipalité de Boileau
2016-11#15

ATTENDU que l'entente de couverture d'une partie de territoire de la municipalité de Boileau viendra à échéance le 31 décembre 2016;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de Boileau de signer cette nouvelle entente pour la durée d'une (1) année afin d'avoir une protection incendie sur son territoire;

ATTENDU que cette entente devra être signée avant le 31 décembre 2016 afin de se prévaloir de ses obligations;

ATTENDU que cette entente devra être révisée en entier au début de l'année 2017 et ce, pour une durée de cinq (5) ans;

ATTENDU que la régie incendie d'Amherst prévoit signer cette nouvelle entente de cinq (5) ans avant le 30 juin 2017.

ATTENDU que la municipalité de Boileau est responsable de payer sa quote-part à la MRC de Papineau pour la sécurité incendie;

ATTENDU que la municipalité de Boileau est responsable de l'entretien des essais de performance et du suivi de ses bornes sèches avec ou sans réservoir;

ATTENDU que les bornes sèches et/ou réservoirs doivent être accessibles 365 jours et utilisables par les pompiers et nos véhicules d'urgence;

ATTENDU que les réservoirs servant à la protection incendie doivent être toujours pleins et fonctionnels ;

ATTENDU que le montant de 2016 était de 49 500,00\$ pour les trois partenaires et sera majoré de cinq (5) % pour l'année 2017, pour un nouveau montant de 51 975\$;

ATTENDU que les factures des municipalités de Namur et de Notre-Dame-de-la-Paix s'élèveront au tiers du montant pour chacune, soit la somme de 17 325\$;

ATTENDU que la municipalité de Boileau nous versera sa quote-part en deux versements ainsi qu'il suit :

- un premier versement de 8 825\$ le 15 février 2017;
- un second versement de 8 500\$ le 15 juin 2017;

ATTENDU que ce montant de 17 325\$ n'est que le montant de base; les interventions et mesures d'urgence seront facturées selon le règlement de tarification de la Régie incendie. La prévention sera facturée selon l'entente entre la Régie et la municipalité de Boileau;

ATTENDU qu'à défaut par la municipalité de Boileau d'acquitter sa quote-part, cette dernière portera intérêt à l'expiration de ce délai au taux déterminé en vertu de l'article 50 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* ;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tous documents relatifs à cette entente;

Adoptée à l'unanimité.

Club de gymnastique Pop-Gym **Demande d'appui financier**

ATTENDU que le Club de gymnastique Pop-Gym localisé dans le centre communautaire de Papineauville est un organisme à but non lucratif et a été fondé en 1979;

ATTENDU que le Club prône de saines habitudes de vie à travers la gymnastique artistique avec une équipe d'entraîneurs bénévoles, dévoués et formés;

ATTENDU que ces gymnastes, garçons et filles, dont les âges varient entre 3 et 17 ans, s'entraînent d'une à trois fois par semaine, selon leur catégorie allant du récréatif au compétitif;

ATTENDU a sollicité l'appui financier de la municipalité;

Demande reportée au budget 2017.

Matricule #9079 85 1575 **Promesse d'achat - contre-offre** **2016-11#16**

ATTENDU que la municipalité est propriétaire de ce terrain connu et désigné comme étant les lots numéros 5 762 512 et 5 532 607 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau;

ATTENDU que la municipalité a reçu une promesse d'achat;

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'y ajouter certaines conditions et obligations de la part du futur acquéreur;

Il est proposé par Nicole Mercier-Danis
Et résolu,

QUE la municipalité propose une contre-offre à cette promesse d'achat;

QUE le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer cette contre-offre et tous les documents nécessaires à cet effet;

Adoptée à l'unanimité.

Formation des pompiers
Demande d'aide financière
2016-11#17

ATTENDU que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix prévoit la formation de deux (2) pompiers pour le programme Pompier I et de quatre (4) opérateurs de pompe au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Papineau, en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Appuyé par Florence Colinet
Et résolu,

DE présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Papineau;

Adoptée à l'unanimité.

Rapport de la responsable de la
bibliothèque et du centre communautaire

Rapport du maire et
des conseiller(ères)

Questions du public

Divers et correspondance diverse

Demande au MTQ
Pont rang Ste-Augustine
2016-11#18

ATTENDU qu'au cours du mois dernier, les employés du ministère des Transports ont été vus plusieurs jours au pont du rang Ste-Augustine;

ATTENDU que le DTP s'en enquis auprès d'eux de ce qu'il en était;

ATTENDU qu'ils lui ont répondu qu'ils faisaient l'analyse du pont;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau
Et résolu,

De vérifier auprès du MTQ qu'elles sont ses orientations futures au niveau du pont du rang Ste-Augustine;

Adoptée à l'unanimité.

Bibliothèque
Local prêté pour musique
2016-11#19

ATTENDU que l'an passé Benoit Chartrand, un local de la bibliothèque lui a été prêté afin qu'il puisse pratiquer sa musique et ce, en échange de cours offerts aux jeunes (à partir de 7 ans);

ATTENDU que lui et Patrick Richer font cette demande à nouveau;

Il est proposé par Myriam Cabana
Et résolu,

De prêter un local de la bibliothèque à Benoit Chartrand et Patrick Richer, en échange de cours offerts aux jeunes, à l'exception des mercredis;

Adoptée à l'unanimité.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
2016-11#20

Il est proposé par Krystelle Dagenais
Et résolu,

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

(Signé) Chantal Delisle
Chantal Delisle
Directrice générale

(Signé) Daniel Bock
Daniel Bock, maire

COPIE CONFORME